

Dans ce numéro

L'extrême droite gagne du terrain	P.3
Merci « Les Waloneus du Sablon »	P.5
Lundis 1 ^{er} et 22 octobre : atelier d'aquarelle	P.5
Jeudi 4 octobre à 19h30 : Ciné-débat « Le procès du siècle »	P.6
Mercredi 17 octobre à 19h : Rencontre-débat « La liberté de circulation »	P.8
par Thomas Lacroix	
Jeudis 11 et 25 octobre : atelier d'art floral	P.10
Echo de la conférence : la musique vue par un physicien	P.11
Homosexualité et avortement en Europe : des avancées	P.12
mais aussi des reculs	
La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	P.15
Vendredi 23 novembre à 19h30 : Théâtre « Nele »	P.16
Echo du dimanche sans voiture sous le soleil	P.17
Parrainage laïque	P.18
Nos activités de novembre	P.18
La liberté en camp de concentration - présentation de la conférence	P.19
Lundi 15 octobre : "Lundis du Préau"	P.20
12h30 : repas mensuel	
14h15 : conférence "La liberté en camp de concentration »	
par Dominique Patte	

Bureau - Sophie Bultot : 064/ 44 23 26 Adresse mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet: www.morlanwelzlaicite.be

Contact Président Yvan Nicaise: 0478/39 27 96

Adresse mail: yvnicaise41@gmail.com

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient partiellement pour réaliser nos activités et gérer nos locaux. Les cotisations des membres et les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui assurent l'équilibre notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



L'extrême droite gagne du terrain en Europe

Les récentes élections en France, Allemagne, Pays-Bas, Autriche et récemment en Suède sont venues confirmer cette tendance.

"Plus populaire que jamais depuis 1945"

constate le chercheur néerlandais Cas Mudde, professeur associé à l'Université de Géorgie (Etats-Unis).

"Derrière le succès des droites radicales, on retrouve toujours la notion d'insécurité, réelle ou perçue, liée aux flux migratoires, au terrorisme ou aux incertitudes économiques", note Mabel Berezin, professeure de sociologie à l'université américaine de Cornell.



Marine Le Pen a affirmé qu'elle ferait campagne aux élections européennes sur les « mêmes lignes politiques » que son allié de la Ligue italienne, devenu ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, en vue d'une « révolution démocratique » des « nations » en Europe.

Matteo Salvini, patron de l'extrême droite italienne et homme fort du gouvernement, a apporté son soutien à l'extrême droite suédoise et s'est empressé de la féliciter après les élections de dimanche,

Rappelons que La Ligue de M. Salvini, qui était à 4% lorsqu'il en a pris les rênes en 2013, a pour sa part obtenu 17% des voix lors des législatives de mars, où elle se présentait alliée à la droite de Silvio Berlusconi.

Le parti d'extrême droite Démocrates de Suède arrive pour sa part en troisième position, avec 17,6 % des voix, une très nette progression depuis les 12,9 % de 2014, mais bien loin des 25 % que le sondage Yougov leur attribuait.

L'union européenne réagit enfin contre Viktor Orban, le premier ministre de Hongrie. Par 448 voix pour, 197 voix contre et 48 abstentions, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'activation de l'article 7 des traités européens, qui permettrait potentiellement l'ouverture d'une procédure de suspension des droits de vote de la Hongrie, dans le but de sanctionner ses dérives

en matière de justice et de pluralisme de la presse, ses attaques contre certaines ONG et son refus d'accueillir des demandeurs d'asile.

Malheureusement, ce vote n'a qu'une valeur symbolique car la Pologne, l'Autriche et l'Italie, qui prônent la fermeté sur les questions migratoires comme Orban, s'opposeront sans doute à l'application des sanctions qui nécessite un vote unanime. Mais cette décision marque clairement un changement de ton dans les structures dirigeantes de l'Union. Il était temps.

En Flandre, un groupe minoritaire... peut-être?



Début septembre, le reportage sur le mouvement très conservateur "Schild en Vrienden" d'un journaliste de la VRT suscite une forte indignation au Nord du pays. Incitation à la violence, sexisme décomplexé, racisme, le reportage a dévoilé la face sombre et cachée du mouvement.

La RTBF nous a présenté ce reportage

révélateur en version sous-titrée. Sous un discours modéré se cache leur véritable visage ; discours radical, images et vidéos racistes, suprématie de la race blanche, rôles différents de la femme et de l'homme, antisémitisme... Une version actualisée de ce qui fut à la base de la montée du nazisme.

Même si une dénonciation de ce groupe semble se manifester, les ministres Jan Jambon et Koen Geens estiment que l'arsenal législatif actuel suffit pour contrôler et poursuivre de tels groupes. Pour les défenseurs de la démocratie, leur réponse n'est pas apaisante.

"Schild & Vrienden" est une organisation dangereuse et la menace que représente ce nouveau courant d'extrême-droite n'est pas prise suffisamment au sérieux.

Comment peut-on oublier à ce point les leçons de l'histoire ?

Yvan Nicaise

Celui qui s'endort en démocratie pourrait de se réveiller en dictature.

René Cassin, prix Nobel de la paix









Echo des « Lundis du Préau » de septembre Merci « Les Waloneus du Sablon »

Le premier lundi du Préau de la rentrée était consacré aux « Waloneus du Sablon », qui nous font le plaisir de venir chaque année nous présenter leur nouveau programme.

Comme à l'accoutumée, nous avons partagé un agréable moment avec Lily Faes et son équipe : Jean-Pierre Soumois, Bertha Van Kalkeren, Renza Finet, Adeline Di Felice et Annie Gondry.

Après notre repas mensuel, la petite troupe a animé la salle en alternant chants, poèmes et saynètes humoristiques dans notre wallon du Centre.

La troupe en a profité pour lancer un appel : elle est à la recherche de nouvelles recrues, dans l'espoir de faire perdurer le patrimoine linguistique de notre région.

Sophie Bultot



Lundis 1er et 22 octobre : atelier d'aquarelle



Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue.

Prochaines dates: 5 et 26 novembre.

Anne-Marie André



lace Albert 1er 16A - Morlanwelz

Ciné-débat 2018





CINÉ-DÉBAT *le cinéma d*es résistances.

Jeudi 4 octobre 2018 à 19 heures 30

LE PROCES DU SIECLE

un film de Mick Jackson

(USA, Grande-Bretagne 2016)

Adaptation de l'ouvrage History on Trial: My Day in Court with a Holocaust Denier dans lequel Deborah Lipstadt relate le procès qui l'a opposée en 2000 au négationniste David Irving.

Deborah Lipstadt, historienne américaine et auteure reconnue, défend farouchement la mémoire de l'Holocauste. Elle se voit confrontée à un universitaire extrémiste, avocat de thèses controversées sur le régime nazi, David Irving. Discrédité par l'historienne, celui-ci finit par la poursuivre, ainsi que son éditeur britannique, pour "diffamation".

Nous sommes en Grande-Bretagne, c'est à l'historienne de prouver qu'elle n'a commis aucune faute.

Le procès devient le procès de l'Holocauste : il s'agit de prouver scientifiquement l'existence des chambres à gaz à Auschwitz, pour clouer le bec aux négationnistes.

Comment, en restant dans les limites du droit, faire face à un négationniste prêt à toutes les bassesses pour obtenir gain de cause, et l'empêcher de profiter de cette tribune pour propager ses théories nauséabondes ?

"A une époque où les fake news abondent, où l'extrême droite brandit régulièrement des thèses négationnistes, "Le procès du siècle" est plus qu'un bon film, c'est un film salutaire". Hugues Dayez.

P.A.F.: 4 € - Article 27

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Informations: Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 64/44.23.26.

RENCONTRE DÉBAT

DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'ÉDUCATION PERMANENTE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE « PAS DE MURS À NOS FRONTIÈRES »



LA LIBERTE DE CIRCULATION



Infos et réservations

au 065/31.64.19 - accueil.laique@laicite.net ou à la ML de Morlanwelz: 064/ 44 23 26 - laicite.mlz@hotmail.com

Editeur responsable : Luc Pirson – Président, 44 Rue de la Grande Triperie à 7000 Mons













Mercredi 17 octobre à 19h Rencontre-débat : La liberté de circulation

Avec Thomas Lacroix
Docteur en géographie et science politiques
à l'Université de Poitiers.

Avec la campagne d'éducation permanente 2018 « Pas de murs à nos frontières », le Centre d'Action Laïque met en débat l'indispensable évolution de nos politiques migratoires en allant à la rencontre des citoyens.

La mobilité des êtres humains est un phénomène multimillénaire. Quels que soient les lieux et les périodes que l'on observe, les mouvements de population ont constamment fait partie du comportement de l'humanité. L'histoire récente de notre civilisation le démontre à profusion. Ils existeront toujours et rien ne les arrêtera : ni les murs, ni les mers, ni les règlements, ni le recours à la force. De nos jours, la mobilité humaine s'est considérablement accélérée sous l'effet de la mondialisation.

C'est un fait et il faut le regarder en face.

Pourquoi cette campagne?





Depuis plus de 20 ans, la logique « ferme et (in)humaine » de plus en plus pratiquée en Europe présente un terrible bilan : : plus de 40 000 morts en Méditerranée depuis 2000. L'absence d'une politique réaliste conduit à d'énormes tensions politiques qui divisent toute l'Europe.

Ce drame humanitaire est insupportable. Parce que le mouvement laïque est attaché aux droits humains et aux valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité, il soutient une politique de migration qui permette la mobilité de tous les êtres humains sans qu'ils puissent devenir victimes d'exploitation.

Pour être effective, cette liberté de circulation doit être encadrée et protégée



atteindre par étapes progressives.

par des garanties sérieuses. Il ne s'agit donc pas d'ouvrir du jour au lendemain toutes les frontières sans aucune condition, ni aucun contrôle. La liberté de circulation doit être assortie du principe d'égalité des droits, de traitement, de devoirs et de participation. La liberté de circulation pour tous est donc un objectif à

Entrée libre

Connaître le conférencier



Thomas Lacroix est chargé de recherche en géographie au CNRS. Il travaille sur les relations entre transnationalisme, intégration et développement. Ses thèmes de recherche incluent la relation migration et développement, les théories des migrations, le commerce ethnique et le transnationalisme associatif et familial.

Il est actuellement chargé de recherche au CNRS* Il est l'auteur de « Migrants, l'impasse européenne »

(2016 Edition Armand Colin - Paris)

Yvan Nicaise

* Centre national de la recherche scientifique - France.

Jeudis 11 et 25 octobre : atelier d'art floral



Cette activité se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité: 064/44.23.26 afin que l'achat des fleurs et accessoires corresponde au nombre de personnes présentes.

Participation : 15 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates: 15 et 29 novembre.

Conférence de Pasquale Nardone Quand la physique fait danser les sons Un moment de découverte



Pasquale Nardone, dont la réputation n'est plus à faire, est venu nous transmettre ses connaissances scientifiques et technologiques avec passion lors de sa conférence, le 6 septembre dernier.

Approcher le monde musical avec des yeux de physicien nous éclaire sur les étroites interrelations entre les deux disciplines.

Et le public venu en masse n'est pas resté sur sa faim. Il y a appris pourquoi les cloches d'église sonnent faux, que le son se propage plus vite dans le diamant ou comment recourir aux ondes sonores à des fins médicales : par exemple, l'usage des ultrasons permet d'extraire le cristallin opacifié à l'origine de la cataracte.

Pasquale Nardone a également montré, à l'aide d'un PowerPoint savamment et musicalement illustré, qu'il était possible de prédire les prochaines notes d'une partition sur base de l'étude des probabilités. Nous le savions, Bach et Chopin étaient d'illustres compositeurs, mais pas seulement : ils étaient des génies des mathématiques, sans même le savoir.

Et si on réintroduisait la musique dans l'enseignement ? Pour Pasquale, elle offre de précieux outils pédagogiques pour appréhender bon nombre de notions de physique. Comme pour tous les apprentissages d'ailleurs, l'idéal est de multiplier les sources.

Sophie Bultot



Homosexualité et avortement en Europe : des avancées ... Mais aussi des reculs



En cette année, s'il est bon de se rappeler que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a 70 ans (votée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale des Nations-Unies), cet idéal commun à atteindre pour tous les peuples et toutes les nations est loin d'être une réalité dans de nombreuses régions du monde.

Son article premier énonce que :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Quelques situations évolutives... en bien

L'Inde dépénalise l'homosexualité

Le 7 septembre 2018, la Cour suprême d'Inde a dépénalisé l'homosexualité dans la deuxième nation la plus peuplée de la planète, une décision historique mettant fin à une interdiction remontant au XIXe siècle.

La plus haute instance judiciaire de ce pays d'Asie de 1,25 milliard d'habitants a jugé illégal un vieil article du code pénal condamnant les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

L'Irlande rompt catégoriquement avec des siècles de prohibition de l'avortement

Trois jours après le résultat d'un référendum qui a vu le oui à la légalisation l'emporter à plus de 66 %, le Ministre de la Santé Simon Harris a estimé qu'il lui revenait de « finir le travail que (lui) a confié le peuple ».

Il a manifesté son intention d'autoriser l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sans condition jusqu'à 12 semaines, puis jusqu'à 24 semaines dans des cas exceptionnels où la vie de la mère serait menacée.

Rappelons qu'il y a vingt-deux ans seulement, en 1993, l'Irlande légalisait l'homosexualité. C'est aussi le premier pays au monde qui a voté par référendum pour la légalisation du mariage homosexuel.

Le Royaume-Uni et la Finlande

Ces pays obligent les femmes désirant avorter à obtenir une autorisation. Les femmes britanniques doivent ainsi frapper à la porte de deux médecins pour avoir le droit à une IVG pour raisons médicales ou sociales.

Mais aussi les évolutions... en mal En Russie et ailleurs

La dépénalisation de l'homosexualité pendant la révolution russe fut l'une des nombreuses mesures que l'Union soviétique mit en place.

Dans la Russie actuelle, si l'homosexualité est légale depuis 1993, l'homophobie continue d'augmenter en Russie.

Ce pays est déjà classé comme le pire pays du continent européen pour les homos et les trans, devant



l'Azerbaïdjan selon l'ILGA (International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans & Intersex Association). Déjà entre 1998 et 2008, la proportion de personnes trouvant que l'homosexualité n'est pas acceptable prenait 8 points, passant de 68 % à 76 %. Dix ans plus tard, c'est 83 % des personnes interrogées qui considèrent que les relations homosexuelles sont « toujours » ou « presque toujours » condamnables.

Chypre et la Pologne font également partie des pays européens les plus restrictifs où l'IVG n'est autorisée qu'en cas de problèmes médicaux, de viol ou de malformations du fœtus. A l'automne 2016, le gouvernement conservateur polonais a tenté de limiter encore plus le droit à l'avortement, en ne l'autorisant que si la vie de la mère était en danger, mais a dû y renoncer sous la pression de manifestations.

Non reconnaissance des relations homosexuelles

C'est la situation dans sept pays : Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République tchèque.

Le mariage homosexuel

Il n'est pas autorisé dans ces pays : Autriche (proposé), Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Italie (proposé), Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République tchèque.

Il est même interdit dans la constitution pour 6 pays : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Pologne et Slovaquie.

Où en est-on de l'avortement autorisé sans justification ?

Rappelons-nous qu'au Luxembourg, la dépénalisation de l'avortement date du 22 décembre 2014.

En France, l'IVG a été autorisé par la loi Veil de 1975. Le délit d'entrave à l'IVG a quant à lui été définitivement adopté par le Parlement le 15 février 2017 : ce texte de loi prévoit de pénaliser les sites de "désinformation" sur l'IVG, qui agissent dans le but de dissuader ou d'induire intentionnellement en erreur les femmes qui souhaitent s'informer sur l'avortement.

L'avortement est strictement interdit à Malte, quelle que soit la situation.

En Belgique : n'oublions pas que l'IVG est toujours considérée comme un délit. La caravane des femmes du 9 septembre à Bruxelles l'a à nouveau dénoncé en réclamant la dépénalisation de l'avortement.

A l'initiative du collectif des 350 dont le Centre d'Action Laïque, **près de** 2.000 personnes ont manifesté le dimanche 9 septembre à Bruxelles en faveur du droit à l'avortement, exigeant qu'il soit totalement dépénalisé et devienne un droit. Outre le CAL, ont ainsi défilé des groupes comme celui des médecins en blouse blanche (« Je suis Willy Peers »), des avocats en toge, les associations de femmes (« Maman si je veux quand je veux »), des foulards verts en soutien aux femmes argentines, des Servantes écarlates, des Pussy Hat…

De nombreux hommes étaient aussi présents, partageant ainsi les revendications des organisations présentes.

"Nous exigeons qu'une femme enceinte puisse décider en toute liberté de poursuivre ou non sa grossesse", affirmaient les manifestants.

Il est plus que temps que le monde politique arrête de tergiverser en dépénalisant l'IVG en Belgique, hors injonction religieuse ou idéologique. La loi doit en priorité tenir compte du vécu des femmes et prévoir de bonnes conditions médicales, sans jugement moral, ni infériorisation.

L'exigence d'un allongement de la période pendant laquelle un avortement est permis et, surtout, une véritable dépénalisation comme en France et au Luxembourg étaient affirmées.

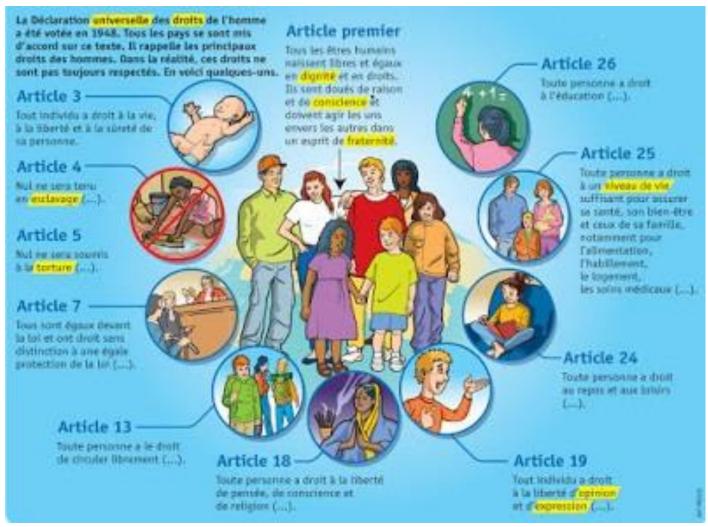
Un regret : l'absence, le soir de la manifestation, de la moindre information à la RTBF lors du journal télévisé de 19h30 alors que RTL info de 19h en a fait le premier titre.

Pourquoi?

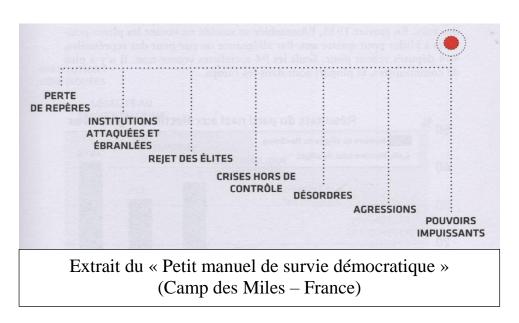


La déclaration universelle des Droits de l'Homme





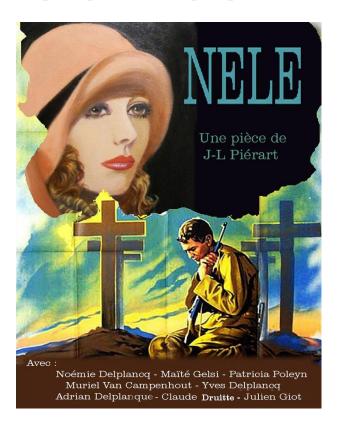
De la démocratie au régime autoritaire :



Vendredi 23 novembre à 19h30

Dans le cadre des commémorations 1914-1918 THEATRE « Nele »

Avec Noémie Delplancq - Maïté Gelsi - Patricia Poleyn - Muriel Van Campehout - Yves Delplancq - Adrian Delplanque - Claude Druite - Julien Giot



Une pièce en un acte écrite et mise en scène par Jean-Luc Piérart.

Une production de l'Atome Théâtre avec l'aide du Centre Culturel Régional du Centre.

L'histoire d'une famille allemande que tout oppose dans la tourmente de l'entredeux-guerres.

Inspirée de la vie de 3 personnes ayant réellement existé, cette pièce de théâtre, vient bien à propos en s'inscrivant dans une actualité où la démocratie devient défaillante.

Le sujet

Durant la guerre 14-18, un soldat américain, lors d'un face-à-face, a tué un soldat allemand. Pris de remords, il décide de se rendre dans la famille de sa victime afin d'obtenir leur pardon.

Entrée :6 € - ART.27 Gratuit moins de 12 ans

Attention : la réservation est déjà ouverte car le nombre de places est limité. **Nous vous invitons à réserver dès maintenant.**

Le paiement à notre bureau ou par versement à notre compte habituel fait office de réservation (n° compte en page 2 de ce mensuel).







Dimanche 16 septembre Un dimanche sans voiture sous le soleil

Une fois de plus, l'entité de Morlanwelz s'est investie dans cette heureuse initiative européenne qui a permis aux citoyens de se réapproprier les rues, devenues lieux de rencontres et d'échanges intergénérationnels.

A nouveau, la Maison de la Laïcité, en collaboration avec la commune, s'est jointe à cette journée en installant une vingtaine de jeux en bois en face de nos locaux ainsi qu'un château gonflable.

Enfants et parents, jeunes et moins jeunes, chacun découvrait ou retrouvait ces jeux où la convivialité peut s'épanouir dans la bonne humeur.

Ce fut aussi l'occasion de remettre aux passants le folder qui présentait l'ensemble de nos activités du deuxième semestre où, bien entendu, nous vous attendons nombreux.

Notre taverne en plein air permis aussi de profiter d'une petite restauration et déguster une de nos bières, la « La hie », une bière spéciale brassée à l'initiative de la Fédération des Maisons de la Laïcité.



Parrainage laïque



ما م آ

Le 1^{er} septembre, nous avons eu le plaisir d'organiser, en collaboration avec les parents, le parrainage de Maya Pili, née le 9 juin2017.

Maya est la fille de Monsieur Jacques Pili et de Madame Silvia Rezsek.

Le parrain et les marraines étaient Monsieur Renzo Gotto et Mesdames Melinda Nanna, Sylvie Morelle,

Marika Rezsek et Fraziella Veneziano.

Nos vœux de bonheur accompagnent Maya tout au long de sa vie.

Nos activités de novembre

Jeudi 8 novembre à 19h30 : ciné-débats « Battle of the sexes » de Jonathan Dayton et Valérie Garis

Vendredi 9 novembre à 20h00 16ème soirée jazz avec « Spanish Jazz Project » « Soul Voyage » Hommage à Toots Thielemans et Jimmy Smith » Avec l'harmoniciste Olivier Poumay

Lundi 19 novembre à 12h30 : Repas « Les Lundis du Préau » A 14h15 : sujet à déterminer

> Vendredi 23 novembre à 19h30 Théâtre : « Nele » de Jean-Luc Piérart

Mercredi 28 novembre à 19h00 Soirée 70 ans Déclaration des Droits de l'Homme Projection suivie de la chorale l'Emilienne



« La liberté en camp de concentration » Présentation

Les **camps de concentration** nazis sont des centres de détention de grande taille créés par le Troisième Reich à partir de 1933 et jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour interner, exploiter la force de travail et tuer des opposants politiques, des résidents d'un pays conquis, des groupes ethniques ou religieux spécifiques, etc. Ce sont les détenus qui sont forcés de construire ces camps, les victimes travaillant dans des conditions inhumaines, y laissant souvent leur vie. Plusieurs d'entre-eux sont des lieux d'exterminations des détenus. Dès juillet 1944, les troupes soviétiques découvrent et libèrent les premiers camps, sans forcément prendre conscience de l'ampleur du phénomène. La majorité des camps sont libérés par les troupes alliées au fur et à mesure de leur progression. On estime à plusieurs millions (quatre à six généralement) le nombre de personnes qui ont transité dans un camp de concentration nazi.

Pourquoi parler de liberté dans un camp de concentration ?

L'art dans les camps, c'est créer pour résister face à l'horreur.

Des œuvres témoignent de la vie et des souffrances quotidiennes. Et par-delà elles, d'une terrible envie de vivre et d'espérer.

Des dessins, croquis et gravures réalisés par des femmes, des hommes et des enfants et qui sont autant de témoignages de la réalité quotidienne des camps : scènes de corvée, de charniers, de violences des kapos, mais aussi évocation des amitiés entre détenus ou portraits des êtres aimés.

Un exposé pour entrer dans l'histoire de quelques situations vécues

Venez découvrir la créativité d'hommes et de femmes qui, dans un univers de soumission et de torture, ont décidé de prendre le risque de s'exprimer via une forme d'art pour résister à l'anéantissement, rester humain et aussi avec l'espoir, qu'après la libération des camps, leurs créations seraient un témoignage pour les générations futures.

Une situation pour ne pas oublier

Dans une période où renaissent et s'amplifient les manifestions racistes de haine et le rejet de la différence, qui séduisent une partie d'Européens dont des belges, il est important de rappeler que cette vision de la société nous a conduits au fascisme, au nazisme et à la guerre 1940-1945.



Lundi 15 octobre à 12h30 Repas mensuel suivi de l'exposé avec projection « La liberté en camp de concentration » Par Dominique Patte, psychothérapeute sophia-analyste

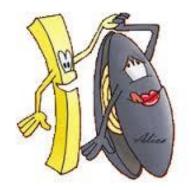
Info sur cette conférence en page 19

Beaucoup de nos membres et sympathisants participent à notre repas mensuel qui précède la conférence ou l'animation de 14h15.

Rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas convivial : 15 €
- de participer à l'activité de l'après-midi qui comprend toujours le goûter : 4 € ou de participer au repas et à la conférence (goûter compris) : 19 €
 La plupart des personnes apprécient la formule combinée qui associe gastronomie et détente.

La conférence de ce 15 octobre sera précédée, à partir de **12h30**, d'un repas pour ceux qui le souhaitent.



Au menu Moules- Frites Dessert – Café 15 €

Il est indispensable de réserver le repas et/ou l'activité au plus tard le mercredi 10 octobre. Le paiement fait office de réservation à la Maison de la Laïcité ou au Compte n° BE76 0682 1971 1895

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)